

Ys def

A R R E T E N° 36 SCAR/ 88
en date du **-7 MARS 1988**

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des façades et des toitures du château de la Pastellière à COMBRAND (Deux-Sèvres) y compris l'escalier, la cage d'escalier et les douves avec leurs tours d'angle.

Le Préfet, Commissaire de la République de la Région Poitou-Charentes,
Commissaire de la République du département de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961;
- VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région ;
- VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;
- VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;
- La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Poitou-Charentes entendue, en sa séance du 16 décembre 1987 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le château de la Pastellière à COMBRAND (Deux-Sèvres) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son ancienneté et de sa qualité architecturale.

A R R E T E

Article 1er : Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes du château de la Pastellière à COMBRAND (Deux-Sèvres), figurant au cadastre section A0 :

- les façades et les toitures du château, y compris l'escalier et la cage d'escalier, situé sur la parcelle n° 96 d'une contenance de 14 a 25 ca ;

- les douves avec leurs tours d'angle situées sur la parcelle n° 95 d'une contenance de 25 a 75 ca ;

- le pont d'accès au château, qui enjambe ces douves, situé sur la parcelle n° 94 d'une contenance de 17 a 50 ca ;

et appartenant à la Société à Responsabilité limitée "GROUPE PRIMM PROMOTION" constituée le 17 juillet 1986, ayant son siège social 2, rue Louis Armand à CANNES (Alpes-Maritime), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : R.C.S. CANNES 86 B 315 et ayant pour gérant Monsieur DURAND Georges, demeurant 3, rue de la Féculerie à CERGY-PONTOISE (Val d'Oise).

Celle-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître BERTHIER, notaire à CERIZAY (Deux-Sèvres) le 7 novembre 1986, et publié au bureau des hypothèques de BRESSUIRE le 23 décembre 1986, volume 4325, n° 15.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Ministère chargé de la Culture et de la Communication sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

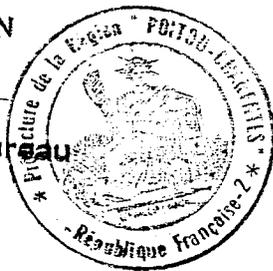
Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du département concerné qui sera chargé de la notification au Maire de la commune et au propriétaire intéressé, chacun étant responsable en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à POITIERS, le -7 MARS 1988
Le Préfet, Commissaire de la République
de la Région Poitou-Charentes

POUR AMPLIATION

Par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

D. SARRAZIN



Jean COUSSIROU

PUBLIÉ A LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES

P. F. :

SAL. :

TOTAL :

50

50

de BRESSUIRE, le 21 MARS 1988

Dép' 274/4419 Vol. 4435 N° 18

Recu : Cinquante francs différé

SOURIAU